



## Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

### Contenu minimum

#### Cadre 1 - Demandeur

Nom : ***M. MARTIN***

Prénom : ***Dominique***

Qualité : ***Particulier***

Domicile : ***Chemin du Bois de Hal, 81 à 1420 BRAINE-L'ALLEUD***

Numéro de téléphone : /

Numéro de télécopie : /

Date de la demande : ***Voir date de signature du présent document***

## Cadre 2 -Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

**Repris sur les plans : Construction d'une habitation unifamiliale**

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc...) :

**Le projet prévoit la démolition de l'habitation existante mais ne prévoit pas déboisement spécifique. Les terrassements sont classiques pour des fondations traditionnelles (barrière de gel).**

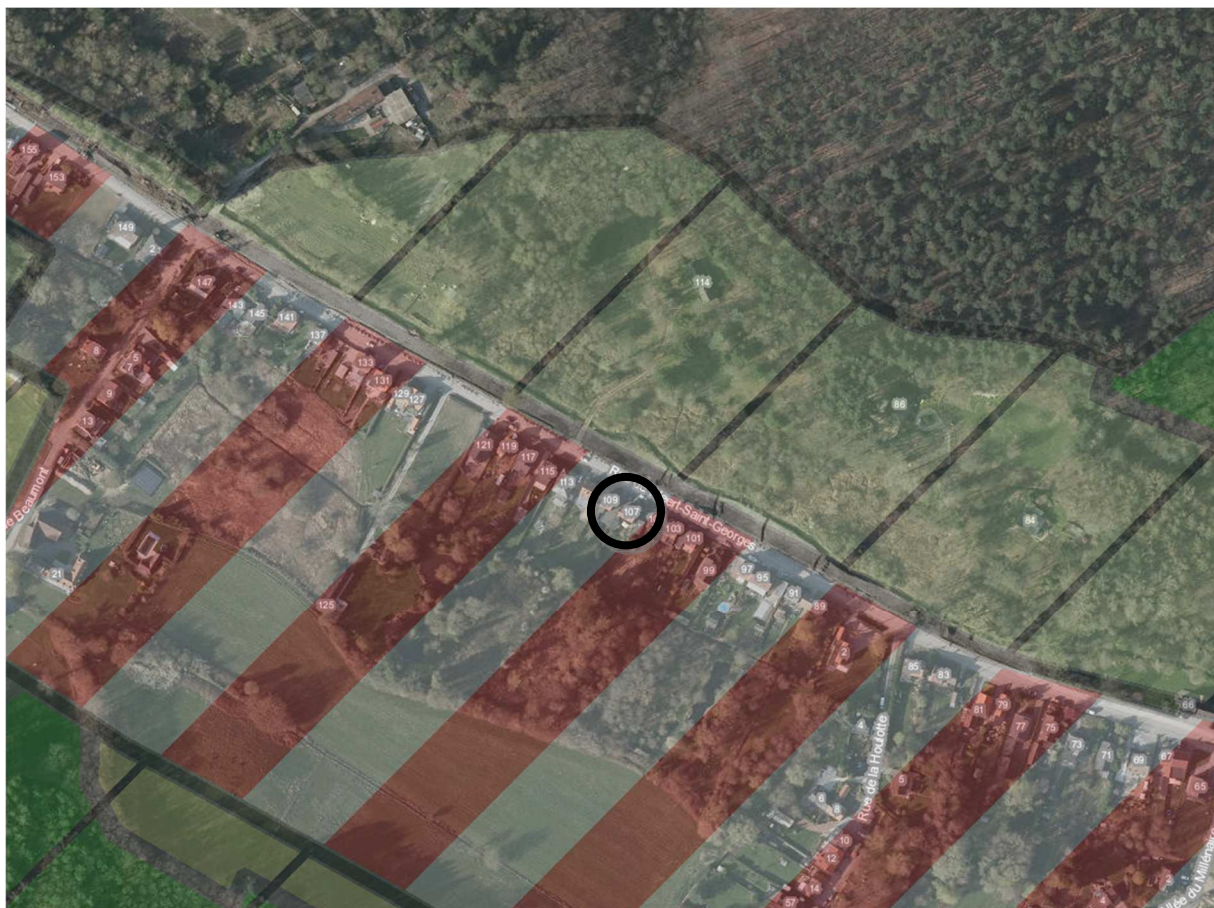
Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage,...) :

**Il n'y a pas de modalité d'opération ou d'exploitation (voir plans).**

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

## Cadre 3 -Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.



Indiquer la destination du terrain au plan communal d'aménagement (PCA)<sup>1</sup> : **En zone d'habitat à caractère rural**

Le terrain est-il situé :

\* dans un lotissement non périmé<sup>2</sup> ? ~~OUI~~ – **NON**

\* dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde<sup>3</sup> ? ~~OUI~~ – **NON**

\* à proximité d'un centre ancien protégé, d'un bien immobilier classé<sup>3</sup>, d'un site archéologique<sup>3</sup> ? ~~OUI~~ – **NON**

\* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura2000 **NON**

\* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000 **OUI à +/-250m**

#### **Cadre 4 -Description du site avant la mise en œuvre du projet.**

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %

**Inférieur à 6%**

Nature du sol : **Non connue**

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) : **Habitation existante et jardin**

Présence de nappes phréatiques, de points de captage : **NON**

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement : **Inchangé**

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels : **NON**

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site : **Pas de qualité particulière**

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières : **Sans objet**

1 Les plans communaux d'aménagement sont devenus des schémas d'orientation locaux en vertu du Code du Développement territorial.

2 Les permis de lotir sont devenus des permis d'urbanisation.

3 Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel,...) : **Eau, électricité et égout**

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? ~~OUI~~ **NON**

Présence d'un site archéologique? ~~OUI~~ **NON**

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ? **OUI à +/-250m**

## Cadre 5 -Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ?

- dans l'atmosphère : **OUI** ~~NON~~

- indiquez-en :

\* la nature : **Rejet des gaz de combustion du système de chauffage**

\* le débit : **Inhérent à l'occupation du bâtiment**

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

-dans les eaux de surface : ~~OUI~~ **NON**

-dans les égouts : **OUI** ~~NON~~

-sur ou dans le sol : **OUI** ~~NON~~

- indiquez-en :

\* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...)

**Etant donné que la construction peut accueillir jusqu'à 4 personnes à raison de 500l/jour/pers, le rejet journalier est estimé à maximum 400l/jour + 2 personnes occasionnelles.**

\* le débit ou la quantité :

**Concernant l'égouttage, les eaux usées sont directement rejetées dans l'égout en voirie. Les eaux de pluie sont récupérées dans une citerne de 10.000L. Le trop-plein de la citerne est dirigé vers des drains de dispersion situés à l'arrière de l'habitation.**

*Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.*

3) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eau de surface : **NON**

\*lieu.....

\* quantité.....

- en eaux souterraines : **NON**

\* dénomination du point de captage.....

\* quantité.....

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

**Collecte hebdomadaire des déchets en voirie (papiers/cartons/et ménagers)**

**Les déchets de chantier seront évacués par chaque entrepreneur ou par des personnes agréées si nécessaire.**

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? ~~OUI~~ - **NON** :

\* de quel type : .....

~~\* de façon permanente ou épisodique.~~

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

\* pour le transport de produits : **Petits camions pour les produits inertes de la construction. Après travaux, pas de transport de produit.**

\* pour le transport de personnes : **Moyen de locomotion privé – 1 à 2 véhicules**

\* localisation des zones de parking : **Une place sous le carport, minimum une à deux dans l'allée d'accès au garage**

\* localisation des pipelines, s'il y en a : **Il n'y a pas de pipelines.**

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? ~~OUI~~ - **NON**

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? ~~OUI~~ - **NON**

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation).

**Le projet s'intègre dans le cadre bâti et non bâti existant. Aucune rupture du cadre bâti n'est engendrée par le projet. Le choix de l'architecture du bâtiment respecte les typologies du bâti présent dans le quartier et les prescriptions du permis d'urbanisation.**

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc). **Aucune incompatibilité.**

11) Risques d'autres nuisances éventuelles : **Sans nuisance particulière autre qu'existante.**

- 12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel : ***Aucune modification du relief du sol.***
- 13) Boisement et/ou déboisement : ***Pas de déboisement prévu.***
- 14) Nombre d'emplacements de parkings : ***2 à 3 sur la parcelle.***
- 15) Impact sur la nature : ***Il n'y a pas d'impact sur la nature. Très bonne intégration.***
- 16) Construction ou aménagement de voirie : ***Il n'y a pas d'aménagement de voirie.***
- 17) Epuration individuelle : ***Système d'assainissement collectif.***

## **Cadre 6-Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.**

***Aucune mesure palliative supplémentaire n'est mise en place étant donné qu'il n'y a pas d'effets négatif important.***

## **Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement**

- les rejets dans l'atmosphère

***Pas de rejet dans l'atmosphère***

- les rejets dans les eaux

***Pas de rejet dans les eaux***

- les déchets de production

***Pas de déchets de production***

- les odeurs

***Pas de nuisances olfactives***

- le bruit

***Pas de modification à la situation existante***

- la circulation

***Pas de modification à la situation existante***

- impact sur le patrimoine naturel

***Pas de modification à la situation existante***

- l'impact paysager

***Bonne intégration au cadre bâti existant et non bâti***

**Cadre 8-Esquisse des principales solutions de substitution qui ont été examinées par le demandeur et indication des principales raisons de son choix, eu égard aux effets sur l'environnement**

***Il n'y a pas lieu d'établir d'esquisse des principales solutions de substitution.***

**Cadre 9-Résumé non technique des cadres 2 à 8<sup>4</sup>**

***Il n'y a pas lieu d'établir un résumé non technique.***

**Cadre 10-Date et signature du demandeur**

***A BRAINE-L'ALLEUD, le 21/01/2022,***

---

<sup>4</sup>Selon la jurisprudence du Conseil d'Etat, le résumé non technique ne se justifie que dans le cas où la notice d'évaluation des incidences contient des données techniques complexes qui ne peuvent être aisément appréhendées.